

s'il est difficile de bien établir la ligne entre les fonctions de consommation et d'investissement dans les dépenses publiques, surtout dans le cas des services à la population, il est maintenant reconnu qu'une grande partie de ces dépenses publiques peuvent être considérées comme des investissements se rattachant à la croissance à long terme de l'économie. C'est particulièrement le cas des dépenses consacrées à l'expansion et au développement du capital humain et des biens capitaux, à l'établissement de services de nature à aider à la production privée, et aux progrès des connaissances en général.

Le rapport souligne ensuite combien il est important d'amener à un niveau suffisant l'expansion des services publics dans les provinces atlantiques, notamment dans les domaines de l'instruction, du transport et de l'hygiène publique.

L'année suivante, le Conseil économique reprenait le même thème et déclarait dans son rapport de 1966, à la page 284:

• (3.20 p.m.)

Ainsi, malgré la durée et l'ampleur de l'expansion économique, dans toutes les parties du pays, un écart sensible a persisté entre la région de l'Atlantique, en particulier, et le reste du pays, pour ce qui est des fonds consacrés aux services publics les plus étroitement rattachés à la croissance à long terme. Le fait particulièrement inquiétant est que, en matière d'enseignement, les disparités interprovinciales dans les dépenses par habitant ont eu tendance à s'aggraver, plutôt qu'à diminuer, ces dernières années.

Ce phénomène n'est pas particulier aux provinces de l'Atlantique, bien qu'il les influence profondément. Elle concerne aussi dans une grande mesure des provinces comme le Québec, qui s'efforce d'augmenter les ressources des personnes qui vivent à l'est de Trois-Rivières.

L'importance des services provinciaux pour l'expansion est indéniable. Non moins évidente la dénivellation d'une province à l'autre, quant à l'hygiène publique, à l'enseignement et aux transports, pour m'en tenir là. On peut se demander très sérieusement ce que le ministre et ses collaborateurs pourront faire pour les revenus et les possibilités des habitants dans ces régions défavorisées, si le niveau des services locaux quant à l'enseignement, aux transports etc.—services auxquels la croissance économique est liée—reste sensiblement inférieur à la moyenne nationale. Quel succès connaîtraient les centres dynamiques de développement créés par le ministre, si les services auxquels est liée la croissance économique sont médiocres et qu'ils s'accompagnent d'impôts plus élevés?

Nous savons, par exemple, que, dans le Nouveau-Brunswick, une situation assez

décourageante s'accompagne de taxes excessives et de normes bien inférieures à la moyenne nationale en ce qui concerne les services reliés à l'expansion. Voilà une situation décourageante pour des gens qui, sans expansion, ne pourront ni s'aider eux-mêmes, ni réagir d'une façon efficace et fructueuse au programme du ministre qui voudrait les aider à s'aider eux-mêmes

Ce qui m'inquiète c'est que les collègues du ministre au sein du cabinet ne semblent pas se rendre compte de l'importance de la question. Le ministre des Finances, l'autre soir, s'est contenté de vanter les réussites d'Ottawa en ce qui touche les paiements de péréquation. C'était justement la veille du jour où le trésorier du Nouveau-Brunswick avait cru bon de présenter un budget important comportant des hausses marquées d'impôts provinciaux. Coïncidence peut-être, mais j'ai cru y voir l'incompréhension du ministre des Finances quant à l'importance de sa politique fiscale de ce ministère et de ces programmes pour l'œuvre que le ministre cherche à accomplir par voie de développement régional. Je crains que ce soit l'indice d'une tendance possible des autres ministres à se défiler et à ne pas assumer leurs propres responsabilités. Par surcroît, comme le ministre a tenté de l'expliquer au comité, nous nous sommes montrés d'un cynisme outré à l'égard de la province de l'Île du Prince-Édouard. Je m'explique.

Le gouvernement n'aurait pas dû renoncer à la construction de la chaussée sans du moins s'être donné la peine de soumettre les faits à la Chambre et aux habitants de cette province. Si le gouvernement a raison de dire que les études sur la rentabilité montrent l'avantage économique d'un transbordeur, il devrait communiquer les faits à la Chambre et aux habitants de la province en question. Le meilleur moyen, à mon sens, d'aliéner la population de toute une province, en l'occurrence une petite province, du reste du Canada et d'Ottawa, c'est, pour le cabinet, d'annoncer tout simplement qu'il revient sur une promesse solennelle, sans expliquer ses raisons, ni donner de chiffres, ni essayer de persuader les intéressés du bien-fondé de sa décision. Il me semble que le gouvernement a agi là de façon fort cynique et que cela peut provoquer une forte réaction de cynisme de la part de la population de l'Île du Prince-Édouard.

Le gouvernement a remplacé le projet de chaussée par un nouvel accord de développement régional. A ce que j'ai compris, le gouvernement du Canada s'engage à fournir